

BROCANTE - VIDE GRENIER

26 JUIN 2022

PARTICULIERS

Parvis de la Mairie & Grande Rue
Arpajon (91)



07 84 29 74 58

c.ruel@2r-expo.com



BROCANTE - VIDE GRENIER ARPAJON (91) - 26 JUIN 2022



Bulletin d'inscription (Particuliers uniquement)

Remplir lisiblement en lettre capitale d'imprimerie

NOM : PRÉNOM :

ADRESSE : N° VOIE :

CP : VILLE :

TÉL (portable souhaité) : EMAIL :

N° Pièce d'identité :

Délivrée le : Lieu :

EMPLACEMENT :

Ci-joint ma réservation (minimum 3 m) Mètres x 8 € = €

Chèque n° : Établissement bancaire :

Règlement à l'ordre de 2R EXPO

Préférences (Attribution dans la mesure du possible)

Je déclare avoir pris connaissance du règlement joint et je m'engage à le respecter scrupuleusement, déchargeant de ce fait les organisateurs de toute responsabilité.

RÈGLEMENT ET CONDITIONS GÉNÉRALES D'EXPOSITION

Article 1 : Seules les inscriptions par courrier postal seront prises en compte. Tout dossier incomplet sera refusé.

Article 2 : Date limite d'inscription **12/06/2022** (cachet de la poste faisant foi).

Confirmation d'emplacement sur <http://www.2r-expo.com/brocantearpajon2022/>. Le **26/06/2022** installation à partir de **7 heures**. Les placiers seront là pour vous indiquer vos emplacements.

Article 3 : Les placiers ont toute autorité pour vous faire retirer de la vente les objets prohibés sans remboursement de l'emplacement. (Articles neufs, publications et objets à caractère religieux ou sexuel, armes et munitions y compris de collection ou de décoration).

Article 4 : Seule la société **2R EXPO** est habilitée à attribuer des emplacements.

Article 5 : Vous devez **impérativement** présenter votre pièce d'identité, et la conserver en permanence sur votre stand et ceci jusqu'au remballage à **19 heures**. Tout emplacement inoccupé à **8 heures** sera réattribué à un tiers sans dédommagement. Aucun véhicule ne pourra se déplacer sur la brocante entre **8 heures et 19 heures** sauf autorisation des placiers ou des forces de l'ordre

Article 6 : En cas d'annulation de la manifestation ou de mauvais temps, de problèmes divers : santé, famille ou autres aucun remboursement ne sera effectué. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement.

Article 7 : Seule votre assurance responsabilité civile personnelle pourrait intervenir en cas de dommage causé à autrui et qu'en aucun cas vous ne pourrez demander l'intervention de notre compagnie d'assurances.

Documents à joindre à ce document :

- Une photocopie recto/verso de votre pièce d'identité.
- Le règlement de votre emplacement par chèque bancaire uniquement à l'ordre de **2R EXPO**.
- Justificatif d'activité professionnel pour les sociétés.

Dossier à envoyer à : 2R EXPO - 25, Rue de la Forge 91070 BONDOUFLE

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

J'atteste sur l'honneur :

- Ne vendre que des objets personnels usagés (art L310-2 du code du commerce).
- Ne vendre ni animaux, ni boissons, ni nourritures (conserves comprises).
- **À déballer uniquement sur table et/ou sur portants.**
- Ne pas avoir participé à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (art R 321-9 du Code pénal, le non-respect de cet article peut conduire à une sanction de 6 mois de prison et 30 000 € d'amende).
- **Ne pas laisser d'invendus et de déchets sur la voie publique après la brocante.**
- Ne pas être inscrit au registre du commerce.

Date, Signature avec mention "lu et approuvé"